



**CHAMBRES D'HÔTES À PROXIMITÉ :**

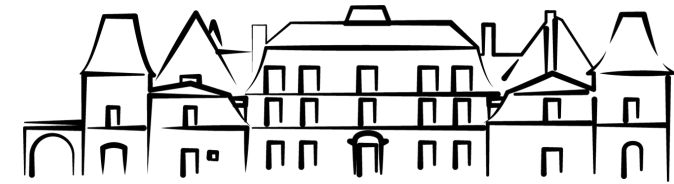
AUX CHAMPÉS  
LE BOURG - 24 240 SAUSSIGNAC  
06 48 39 65 73

-  
LA QUEYSSIE  
24 240 SAUSSIGNAC  
05 53 27 39 37

-  
CHEZ MOUTIER  
24240 THÉNAC  
05 53 58 47 39

-  
DOMAINE LES JOURDIS  
33 220 LES LÈVES ET THOMEYRAGUES  
05 57 40 72 88

CHÂTEAU DES VIGIERS LE VIGIER  
24 240 MONESTIER - 05 53 61 50 33  
GOLF@VIGIERS.COM WWW.VIGIERS.COM

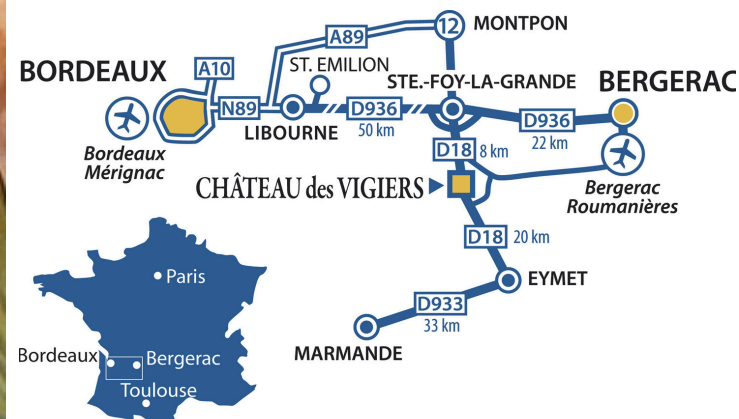


CHATEAU  DES VIGIERS

LES VIGIERS

13ème

GRAND PRIX 2024  
28 & 29 Septembre



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### FORMULE :

36 Trous stroke-play -

18 Trous par jour.

Classement des deux tours

Partie d'entraînement

le Vendredi 27 Septembre à partir de 11h00

### INDEX :

Date de prise en compte

des index est le 14/09/2024

### SERIE :

1ère série homme - index < 11.4

1ère série dame - index < 14.4

### INSCRIPTION :

Par écrit à l'adresse suivante

Golf des Vigiers

Le Vigier

24 240 MONESTIER

Avant le 14/09/2022 à minuit,

à l'aide du bulletin ci-joint.

Certificat médical à jour,

enregistré à la FFgolf avant

cette date.

Vous devrez être à jour de votre

droit de jeu fédéral de 35€.

Possibilité d'effectuer un paiement en ligne

depuis l'espace licencié ou auprès du club.

### LIMITATION DU

### CHAMP DES JOUEURS :

Le champ des joueurs et joueuses

admis pour le Grand Prix des Vigiers est limité à 120.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### TARIFS :

**Extérieurs = 90€**

**Adhérents = 30 €**

**19-25ans = 40€**

**-18ans = 20€**

### TIRAGES :

1er jour : Ordre des index

2ème jour : Ordre inverse des

résultats du 1er jour

Tout forfait devra être notifié

avant le 14/09 à minuit.

Tout joueur déclarant

forfait après cette date

reste redevable du droit de compétition,

sauf cas de force majeur.

### PRIX :

2 premiers brut hommes

2 premières brut dame

### DEPARTAGE :

En cas d'égalité le départage

se fera en play-off mort subite

### REMISE DES PRIX :

Dimanche 29 Septembre

au retour de tous les joueurs

annonce du classement & cocktail de remise

des prix

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Paiement par chèque à l'ordre du  
Château des Vigiers

NOM:

.....

Prénom:

.....

Année de naissance:

.....

Téléphone:

.....

E mail:

.....

Club:

.....

Index:

.....

Licence 2024 :

.....



CHATEAU  
DES VIGIERS

# GRAND PRIX DU CHATEAU DES VIGIERS

Golf Country Club Château des Vigiers – 28 Septembre et 29 Septembre 2024

e-mail : [golf@vigiers.com](mailto:golf@vigiers.com) - Tél : 05 53 61 50 33 – [www.vigiers.com](http://www.vigiers.com)

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

### I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf **et s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

**Epreuve non-fumeur** : voir Vade-mecum 2023 § 1.2-2 (5).

### II - FORME DE JEU

**Simple Stroke-Play sur le parcours Vallée-Lac** / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le **vendredi 27 Septembre** sur réservation des départs au golf. Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- **1 Série Messieurs** : comprenant 84 joueurs au maximum d'index  $\leq$  à **11.4**
- **1 Série Dames** : comprenant 24 joueuses au minimum d'index  $\leq$  à **14.4**

**Limitation du Champ** : Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, Puis en fonction de l'ordre du Mérite amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames prévu dans ce règlement.

Il sera réservé 10 % du champ des joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (soit **8 messieurs** et **2 dames**). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%

**Wild Cards** : La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 11 wild-cards (incluses dans les **108** participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

**L'ordre du mérite et l'index** pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le **Samedi 14** Septembre. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

**Les listes des inscrits et d'attente** seront consultables sur le site du golf et de la ligue **au plus tard le Samedi 14 septembre**

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de Wild Cards. Les joueurs seront retenus par l'ordre d'arrivée de leur inscription.

**Classement** : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play-off trou par trou.

**NB** : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

**Les départs** : pour le 1<sup>er</sup> tour se feront en respectant **les préconisations du Vade-Mecum 2024 1.2.1 (P.23 et 24)**

Pour le 2<sup>e</sup> tour l'ordre des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats.

### III - ENGAGEMENTS

Les inscriptions doivent arriver au club par écrit **avant le Samedi 14 Septembre à minuit** au Golf des Vigiers (**Château des Vigiers Golf & Country Club 24240 Monestier**). Aucun engagement sans les droits d'inscription ne sera accepté. Ces droits d'inscription incluent la journée d'entraînement prévue le **vendredi 27 Septembre** sur réservation des départs au Golf. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les **nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions** fixés comme suit :

- Adultes : 90 € (Adhérents 30€)
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins, (nés entre **1999 et 2006**) : 40 € (Adhérents 20€)
- Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en **2006 ou après**) : 20 €

Tout joueur déclarant forfait après le **Samedi 14 Septembre** à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

### V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.